



**Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs, Présidents
d'Universités, Directeurs Généraux des Centres de Recherche
des pays membres du CAMES**

N/Réf. : 199.2024/CAMES/SG/DP1/KP

Objet : Mise en application de l'exigence de publications indexées pour les CTS
Lettres-Sciences Humaines (LSH), Sciences Juridiques et Politiques (SJP),
Sciences Économiques et de Gestion (SEG), ainsi que de la fiche individuelle
d'évaluation des enseignements

Mesdames, Messieurs,

Le Secrétaire Général du CAMES informe les Responsables des Institutions d'Enseignement Supérieur et/ou de Recherche (IESR), les membres des Comités Techniques Spécialisés (CTS), les candidats, ainsi que toutes les parties prenantes, de l'entrée en vigueur en 2025, des dispositions du Guide d'Évaluation des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs (GEEC/C) 2024-2028. Ces dispositions concernent :

- **l'exigence de publications dans des revues indexées** pour les CTS Lettres-Sciences Humaines (LSH), Sciences Juridiques et Politiques (SJP), et Sciences Économiques et de Gestion (SEG). Le nombre de publications indexées requis par CTS et par grade est précisé dans le GEEC/C 2024-2028.
- **l'exigence d'une fiche individuelle d'évaluation des enseignements par les apprenants.** Cette évaluation, exigée pour tous les grades (LAFMA, LAFMC, LAFPT), sera réalisée conformément à la grille proposée par le CAMES et portera sur un (1) cours dispensé par le candidat, selon les dispositions du GEEC/C 2024-2028. Les fiches d'évaluation anonymes ainsi que les fiches de synthèse sont téléchargeables sur la plateforme du CAMES.

De plus, en accord avec la note d'orientation n° 229/2023/CAMES/DP1/KP du 4 décembre 2023, **l'exigence relative aux services rendus à la communauté universitaire, scientifique ou à la société** sera applicable à partir de la 47e session des CCI en 2025 pour tous les grades, y compris ceux de la LAFMA et de la LAFCR.

Le Secrétaire Général du CAMES invite donc toutes les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour se conformer à ces exigences du référentiel d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle pour la bonne marche de notre institution commune, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier
de l'OIPA et de l'OMI/CAMES

Le Secrétaire
Général

Professeur Souleymane KONATE
Grand-Croix de l'Ordre International des Palmes
Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)